



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19h le mardi 11 novembre, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

No de la demande :	DM 20-2025
Nom du requérant :	Ville de Saint-Pie
Emplacement :	Lot 3 204 075
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'une station de pompage à ± 1 mètre de la ligne avant au lieu de la norme de 8 mètres et à une marge 0 de la ligne latérale droite au lieu de la norme de 2 mètres.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à cette demande pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 7 octobre 2025

Annick Lafontaine
Greffière